



LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- *Vu le Dahir n°01-04-257 du 25 kaada 1425 (7janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle tel que modifiée et complétée;*
- *Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;*
- *Vu la résolution portant adoption du statut particulier du personnel de la SNRT du Conseil d'Administration telle qu'elle a été adoptée le 09 janvier 2006 ;*
- *Vu Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail;*
- *Vu la résolution du conseil d'administration portant approbation de la procédure de recrutement de la SNRT telle qu'elle a été adoptée le 09 juin 2014;*

Décide

Article 1 : Objet

L'opération n° 6/17/A.D est lancée pour le recrutement de deux Monteurs.
Les conditions requises sont les suivantes :

	FORMATION	OPTION
Monteur	BTS, DTS, DUT ou équivalent	Audiovisuel

ARTICLE 2 : MISSION

Le monteur procède au traitement des programmes enregistrés et les met dans leur forme définitive avant leur diffusion conformément aux spécificités techniques et éditoriales de la SNRT. Etant donné que le montage fait partie de l'écriture audiovisuelle, le monteur doit être en mesure d'adhérer au projet de la réalisation.

ARTICLE 3 : ACTIVITES

- Fabriquer les tâches matérielles de montage ;
- Concrétiser techniquement un projet audiovisuel ;
- Assurer une permanence technique ;

ARTICLE 4 : COMPETENCES PARTICULIERE

- Rapidité (news) ;
- Sensibilité artistique (documentaire) ;
- Sens du relationnel ;
- Bonne mémoire visuelle et auditive ;
- Sens de l'observation.

ARTICLE 5 : COMPETENCES OPERATIONNELLES

- Notions en signal numérique ;
- Maitrise des bancs de montage : analogique, numérique, virtuel ;
- Niveau pratique en console de mixage son : mixette dédiée au montage ;
- Niveau pratique des appareils audiovisuels : disques durs, DNS, nouvelles technologies ;
- Maitrise de l'infographie ;
- Notions de l'anglais.

Article 6 : conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Le dossier de candidature est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT;
- 1 lettre de motivation ;
- 1 CV récent;
- 4 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat;
- 1 copie certifiée conforme du diplôme ;
- 1 copie certifiée conforme de la CIN ;

Les documents constituant le dossier de candidature doivent être envoyés par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000» avant le: 16/01/2018 avec comme objet 6/17/A.D/RDD

Article 7 : organisation du concours

- Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est le 16/01/2018;
- La liste des candidats retenus pour passer le test est publiée sur le site emploi-public.ma et sur le portail de la SNRT ;
- Les candidats retenus pour passer les tests sont convoqués par écrit et par contact électronique et/ou téléphonique. Les dates et lieux des entretiens sont communiqués par lettre de convocation.

Société Nationale
de Radiodiffusion et de Télévision
Directeur des Ressources Humaines-PI
Zakaria HACHLAF